

## EDITO

Bonjour à toutes et tous,

Plusieurs travaux commencent à voir le jour en ce début d'année.

Effectivement, afin d'améliorer et de conserver notre visibilité et notre sécurité lors de nos déplacements nocturnes, le mode raisonné du fonctionnement de l'éclairage public est en cours de modernisation.

L'agrandissement du cimetière se concrétise et devrait commencer sous peu, suite à la réunion de lancement qui a eu lieu récemment.

En plus des animations proposées ce mois-ci, je vous invite à participer au « projet de participation citoyen » animé par la Gendarmerie d'Ampuis lors d'une réunion publique .... un moyen pour chacun d'entre nous de devenir acteur d'un jour quand une situation se détourne de son droit chemin.

Bruno Grapotte

## AGENDA

### FEVRIER

**Mercredi 2** : Fête de la Chandeleur : Faites sauter les crêpes !

**Mercredi 2 de 14h à 16h sans RV** : Permanence SOLIHA à Condrieu (bâtiment Les Eclats face à la mairie), renseignement gratuit sur les aides à l'amélioration de l'habitat (Tél. 04.37.28.70.20)

**Mercredi 2 sur RV** : Permanence INFO ENERGIE à Condrieu (bâtiment Les Eclats face à la mairie), renseignement gratuit (Tél. 04 37 48 25 90)

**Mercredi 2 de 14h à 16h** : Permanence gratuite de l'architecte conseil du Parc du Pilat à Condrieu (Bâtiment Les Eclats face à la mairie /chaque 1er mercredi du mois) Tél : 04.74.87.52.01

Vacances scolaires du **vendredi 11/02 soir au lundi 28/02 matin**

**Jeudi 24 de 9h30 à 17h30** : Anim Jeunes - Karaoké - jeux de société (salle des fêtes)

### MARS

**Mardi 1** : Mardi gras (après les crêpes, les bugnes...)

**Mercredi 2 à 19h** : Réunion publique pour le projet participation citoyenne par la Gendarmerie d'Ampuis (salle au-dessus de la garderie)

**Vendredi 4 de 10h à 18h** : Journée jeux gratuite à la salle des fêtes avec le ludomobile

**Samedi 5 de 9h à 15h** : Déchèterie mobile (parking du cimetière)

**Dimanche 6 à 12h** : Choucroute de l'Association Les Haies en Fleurs (réservation avant le 28/02)

**Dimanche 6** : Matinée moules-frites de l'ASQV FOOT au Fautre à Trèves

**Jeudi 10 mars à 20h30** : Soirée du festival d'humour au Fautre à Trèves

## ACTUALITES



Retrouvez les actualités du village sur la page Facebook « Les Haies » :

<https://www.facebook.com/leshaies69420/>

Lecture libre sur internet sans création de compte Facebook.

### Mairie des HAIES

450, rue des Champs Blancs

69420 LES HAIES

Tél : 04.74.56.89.99

mail : [mairie@leshaies.fr](mailto:mairie@leshaies.fr)

### Horaires d'ouverture de la mairie :

Le lundi de 13h30 à 17h

Le mardi de 8h30 à 12h

Le mercredi de 13h30 à 17h

Le vendredi de 16h30 à 19h (permanence du maire et des adjoints)



# INFO MAIRIE

## RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Jeudi 6 janvier en soirée, Le SYDER (Syndicat Départemental d'Energies du Rhône) a missionné SEMADRONES pour réaliser des vols de drones nocturnes, dans l'objectif de cartographier l'éclairage du village.

Cette cartographie générée à partir des photos prises par drone de nuit, permettra d'étudier l'impact lumineux actuel avant travaux et ainsi adapter les futurs dispositifs d'éclairage par des leds, plus responsables et performants, dans le but de préserver l'environnement. Un autre vol de drone après travaux aura lieu pour comparer l'impact lumineux. Un arrêté a été pris par la mairie. La mairie signale qu'il n'y a pas d'inquiétude à avoir.

Les travaux de changement des 135 têtes de candélabres se dérouleront entre fin janvier et début février. Les paramétrages de télégestion auront lieu début février.

### Plusieurs objectifs à ces travaux :

- Ces éclairages à LED préserveront mieux l'environnement (remplacement des ampoules classiques énergivores par des LED ayant moins d'impact lumineux pour la biodiversité nocturne en étant mieux orientées vers le trottoir).

- Ils auront un meilleur éclairage dans les rues du village pour assurer la sécurité des piétons.

- Ils permettront de réaliser des économies d'énergie de 50 à 70%.

L'ensemble des luminaires sera équipé d'une variation d'intensité permettant un abaissement du flux lumineux entre 22h et 6h dans le but de réduire les nuisances lumineuses.

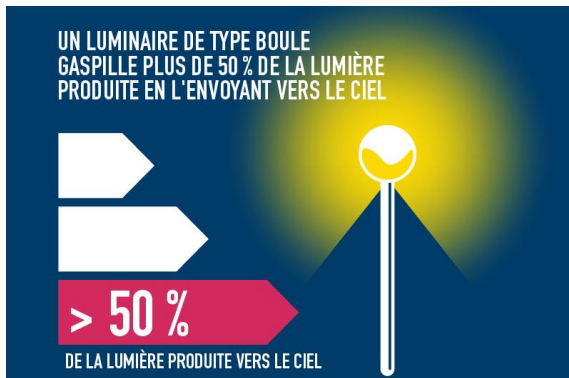
Un mât solaire sera installé près de l'abri bus à La Croix Régis pour sécuriser les écoliers.

Les travaux sont réalisés par le **SYDER** (Syndicat Départemental d'Energies du Rhône).

Les études ont été accompagnées par le **CPIE des Monts du Pilat** et par le **Parc du Pilat** pour la notion de réduction de l'impact environnemental et trame noire.

Notre village sera village test pour le SYDER avec cette nouvelle technologie.

Le projet est pris en charge à 45% par le SYDER et à 65% par la commune mais sans impact pour le contribuable car au final, les coûts d'entretien, de fonctionnement et la consommation d'énergie seront moindres.



## TRAVAUX EXTENSION DU CIMETIERE

L'acte d'engagement par la mairie pour l'extension du cimetière a été signé le 24/01/2022 avec l'entreprise CHAZAL, titulaire du marché pour démarrer les travaux.

Nous rappelons les 3 phases de ce projet :

1) **TRANCHE FERME** concernant les terrassements VRD Maçonnerie Revêtements de sol

La durée des travaux est prévue sur 13 semaines environ :

• 4 semaines pour l'installation et la préparation de chantier du 24/01 au 19/02/2022

• 5 semaines pour exécution terrassements VRD Maçonnerie du 12/02 au 19/03/2022

• 4 semaines pour les Revêtements de sols + bordures du 20/03 au 16/04/2022

2) **OPTION 1** (non encore validée en conseil) : pose des mobiliers, cave urnes, espaces verts et plantations

• 5 semaines du 19/09 au 22/10/2022

3) **OPTION 2** (non encore validée en conseil) : le parking : 2 semaines, objectif pas arrêté

**DIVERS** : Les objectifs indiqués peuvent encore être modifiés à la marge suivant les conditions climatiques et les aléas de terrassement surtout vers le mur existant du cimetière.



## PARTICIPATION CITOYENNE

Une réunion publique aura lieu le **mercredi 2 mars à 19h** dans la salle au-dessus de la garderie, animée par la **Gendarmerie d'Ampuis**.

La participation citoyenne est un service public qui propose la signature d'un protocole entre la population, les mairies et la Gendarmerie Nationale et la Police Nationale.

Des référents citoyens se portent volontaires afin de relayer l'information aux forces de l'ordre.

Cette coopération entre la gendarmerie, la mairie et les habitants d'une commune ou d'un quartier permet de lutter plus efficacement contre la délinquance.

Ce dispositif encourage la population à adopter une attitude solidaire et vigilante ainsi qu'à informer les forces de l'ordre de tout fait particulier.

## LE BIEN VIVRE ENSEMBLE



Le bien-vivre ensemble est l'affaire de toutes et tous, enfants et adultes.

Le respect d'autrui et de ses voisins (bruit, divagation d'animaux, stationnement...), la conduite apaisée, les attitudes responsables et en bonne intelligence permettent de maintenir la qualité de vie dans notre village paisible des Haies.

La mairie souhaite rappeler aux parents qu'il est de leur responsabilité de surveiller leurs enfants mineurs et qu'ils sont responsables des actes d'incivisme commis par leurs enfants et qu'ils seront susceptibles d'être engagés à dédommager en cas de préjudices.

## ENVIRONNEMENT

### CHENILLES PROCESSIONNAIRES



#### Appel à bénévoles

**APPEL À BÉNÉVOLES**



Depuis plusieurs années, des habitants bénévoles et des élus enlèvent des nids de chenilles sur la commune. **Une opération sera organisée en février**. Si vous souhaitez donner un coup de mains, vous pouvez laisser vos coordonnées à la Mairie qui vous contactera.

#### Comment se débarrasser des chenilles processionnaires ?

Les chenilles processionnaires du pin se nourrissent de ses aiguilles. Leurs poils urticants sont redoutables pour les humains et les animaux, d'où l'importance de les traiter en utilisant des méthodes de lutttes efficaces pour en venir à bout, différentes selon le cycle de ces insectes nuisibles. **Pensez à vous protéger** (combinaison, gants, masque, lunettes).

**Relevant de la responsabilité des propriétaires des arbres**, différentes actions sont possibles au cours de l'année :

- **Echenillage** : Couper les cocons de chenilles et les incinérer, de janvier à mars.
- **Ecopiège** : Installer un piège de janvier à fin mai : une gouttière enserre le tronc de l'arbre avec un tuyau conduisant dans une poche de terre, les chenilles qui l'empruntent se retrouvent enfermées dans la poche puis l'incinérer.
- **Piège à phéromone** qui stérilise les papillons mâles, de juin à octobre.
- **Lutte biologique** de septembre à novembre : pulvérisation d'un insecticide biologique à base de Bacillus thuringiensis (BTK), bactérie respectueuse de l'homme et des animaux.
- Installation de nichoirs pour **favoriser les mésanges** qui peuvent en manger jusqu'à 500/jour !

**Si votre animal** (chat ou chien) entre en contact, cherchant par exemple à attraper une de ces chenilles, cela se transforme en urgence vétérinaire. Il n'y a pas une seconde à perdre pour le conduire en consultation vétérinaire.



S'inscrire sur  
les listes électorales

## INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES

Pour pouvoir voter aux prochaines élections, les 10 et 24 avril 2022 (élections présidentielles) et les 12 et 19 juin 2022 (élections législatives), vous devez être inscrit sur la liste électorale.

Pensez à effectuer cette démarche dès à présent :

- Si vous venez d'arriver sur la commune
- En cas de changement de situation (changement d'adresse sur la commune, numérotation de votre lieu-dit ou toute autre modification).

Si votre adresse est erronée, vous ne serez pas destinataire de la nouvelle carte électorale, ni des bulletins de vote des candidats.

Vous pouvez interroger votre situation électorale directement en ligne sur le site [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr).

Votre inscription peut se faire à l'accueil de la mairie ou sur le site [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr) (avec une pièce d'identité en cours de validité et un justificatif de domicile de moins de 3 mois).

**La date limite d'inscription sur les listes électorales est le 4 mars 2022 pour l'élection présidentielle et jusqu'au 6 mai 2022 pour les élections législatives.**

## LE VOTE DES JEUNES ATTEIGNANT LA MAJORITE

Les dernières inscriptions automatiques sur les listes électorales en vue de la participation à l'élection présidentielle concerneront les jeunes ayant effectué leur recensement citoyen au plus tard le 31 décembre 2021.

Entre le 1er janvier et le 4 mars 2022, les jeunes venant se faire recenser devront effectuer une démarche d'inscription volontaire sur les listes électorales, s'ils peuvent et souhaitent voter.

Pour rappel, peuvent voter les électeurs âgés de 18 ans au plus tard la veille du scrutin ou, en cas de second tour, la veille du second tour. Ainsi, les jeunes qui atteignent la majorité au plus tard la veille du second tour du scrutin pourront voter à ce second tour uniquement.

## VIVEZ L'EXPERIENCE D'ASSESEURS BENEVOLES LORS DES ELECTIONS PRESIDENTIELLES ET LEGISLATIVES !

Dans le cadre des élections présidentielles le 10 et 24 avril et législatives le 12 et 19 juin, la commune des Haies est à la recherche d'assesseurs pour la tenue du bureau de vote.

Les assesseurs sont essentiels ! En tant qu'assesseur, vous êtes chargé de :

- Vérifier l'identité des électeurs
- Faire signer la liste d'émargement
- Apposer la date du scrutin sur les cartes électorales

Le bureau de vote des Haies sera ouvert de 8h à 18h avec des créneaux d'environ 2h de permanence.

**Vous souhaitez vous investir  
dans cet acte citoyen et vous inscrire ?**



- Pour être assesseur, vous devez être majeur et inscrit sur les listes électorales des Haies.
- Merci de bien vouloir vous faire connaître en mairie ou envoyer un mail à [mairie@leshaies.fr](mailto:mairie@leshaies.fr) avant le 1 avril et le 3 juin en indiquant vos disponibilités pour la tenue du bureau de vote pour les deux tours, nom, prénom, mail et téléphone.

Pour plus de renseignements vous pouvez contacter la mairie au 04.74.56.89.90.

D'avance merci !

## JEUNESSE



## ANIM JEUNES VACANCES DE FEVRIER - 11-17 ans

Programme à consulter sur le site :

<https://animjeune.portail-defi.net/>

Nombreuses activités :

Canis rando, balade en raquette, plongée, sport, cuisine, jeux, atelier créatif...

Inscription avant le 4/02/2022

par mail à : [animjeune@vienne-condrieu-agglomeration.fr](mailto:animjeune@vienne-condrieu-agglomeration.fr)

**Jeudi 24 février (9h30 - 17h30) aux Haies :  
Karaoke - jeux de société**

## PASS CULTURE

### POUR LES JEUNES DE 18 ANS

Depuis le 20 mai 2021, le Pass Culture est accessible aux jeunes âgés de plus de 18 ans. Dès sa majorité, chaque jeune bénéficie d'une enveloppe de **300 euros**, valable deux ans, pour l'achat de produits culturels, cinéma, livres, BD, concerts, théâtres, musées, cours de pratiques artistiques..., ou de services numériques, abonnements numériques par exemple.

Comment ça marche ?

- Téléchargez l'application
- Inscrivez-vous
- Réservez vos activités ou biens culturels directement sur l'application grâce à vos 300€

☐ Toutes les infos : <https://pass.culture.fr/le-dispositif/>



### POUR LES JEUNES DE 15 A 17 ANS

À partir du 1er janvier 2022, le Pass Culture est étendu aux jeunes de 15 à 17 ans sous 2 formes.

En 2022, le Pass Culture est étendu aux collégiens et lycéens.

A partir du :

- 10 janvier si vous avez 17 ans
- 20 janvier si vous avez 16 ans
- 31 janvier si vous avez 15 ans

À compter de cette date, et seulement pour les jeunes entre 15 et 17 ans, le montant alloué annuellement est divisé en deux parties :

- **Une part individuelle** sera disponible sur l'application mobile Pass culture après ouverture du compte personnel numérique. Ces crédits seront versés en fonction de l'âge :

**20 € pour les jeunes âgés de 15 ans ;**

**30 € pour les jeunes âgés de 16 et 17 ans.**

Les sommes sont cumulables pendant la totalité du dispositif mais devront obligatoirement être dépensées à la majorité de l'individu. Si ce n'est pas le cas, ces crédits seront alors perdus.

- **Une part collective** sera allouée aux établissements scolaires pour permettre des sorties scolaires (musées, spectacles vivants, séances de cinéma, découverte de métier d'art...) :

25 € par élève de 4e et 3e ;

30 € par élève de CAP et de seconde ;

20 € par élève de première et terminale.

☐ Toutes les infos : <https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A15312>



## DONNEZ VOTRE AVIS - CONCERTATION 3 P

Jusqu'à mi février 2022, Vienne Condrieu Agglomération lance une concertation grand public autour du **climat, de la mobilité et du logement**, dans le cadre de l'élaboration de 3 documents de planification :

- 1 Plan Climat Air Energie Territorial
- 1 Plan de Mobilité
- 1 Programme Local de l'Habitat

L'Agglo souhaite impliquer la population autour de sujets transversaux qui impactent le quotidien tels la santé et le cadre de vie, la mobilité locale, la précarité des ménages, l'attractivité résidentielle, l'autonomie énergétique, le foncier.

- Une plateforme numérique participative a été mise en ligne à destination des citoyens pour répondre aux questionnaires, mais aussi suivre la concertation, participer aux rencontres et soutenir les idées partagées : <https://ditesnoustout.fr/viennecondrieuagglomeration>
- Un questionnaire intitulé « **Quelles actions pour bien vivre sur le territoire de Vienne Condrieu Agglomération ?** » a pour objectif de mieux connaître vos besoins et vos comportements, et d'identifier les freins et leviers aux changements de comportement en termes de climat, de mobilité et de logement.

Vous pouvez répondre au questionnaire soit en ligne, soit sur format papier disponible en mairie. Vous avez jusqu'au 13 février pour donner votre avis via ce questionnaire.



## TRANSPORT A LA DEMANDE (TAD)

Nouveau N° de téléphone pour réserver vos transports à la demande en rive droite desservant LES HAIES (lignes 11, 12, 22), à compter du 1/01/2022 :

- ◆ Composez le : **0 810 414 909** (service 0,05€/appel + prix appel)
- ◆ Ou envoyez un email à [ivasurdemande@ratpdev.com](mailto:ivasurdemande@ratpdev.com) en indiquant vos nom, prénom, adresse, téléphone, et date de naissance

Les réservations peuvent se faire du lundi au vendredi de 8h à 18h30 / Le samedi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h, sauf les jours fériés.

✓ Votre réservation doit être faite au plus tard à 17h la veille de votre déplacement (le vendredi pour le lundi suivant).

- ◆ Les horaires des lignes desservant Les Haies, n°11, 12, 22 ne changent pas.
  - Ligne n°11 : LES HAIES - CONDRIEU - STE COLOMBE - VIENNE
  - Ligne n°12 : LES HAIES - ST CYR SUR LE RHONE - STE COLOMBE - VIENNE
  - Ligne n°22 : LANSOLAT - LOIRE SUR RHONE - GIVORS
- ◆ Le prix du trajet est de 1.20 € (à payer au chauffeur).

Les transports sont assurés du lundi au samedi.

Vous pouvez retrouver les horaires des lignes en cliquant sur le lien : <https://www.vienne-condrieu-agglomeration.fr/nos-services-au-quotidien/deplacements/transport-en-commun/lignes-transport-demande/> ou livret disponible en mairie.



Pour rappel, les bus scolaires peuvent être utilisés par les adultes dans la limite des places disponibles.

# JOURNEE JEUX

Vendredi 4 mars 2022

de 10h à 18h

à la salle des fêtes des Haies



"Vous pourrez jouer et découvrir gratuitement pour cette journée découverte tous les jeux proposés par le ludomobile et son projet 2022 qui intégrera LES HAIES dans sa nouvelle tournée pour la rentrée scolaire 2022, demandé par la mairie."

Ouvert à tous les habitants de 0 à 99 ans !  
du territoire de Vienne Condrieu Agglomération.

Venez nombreux et en famille  
avec votre envie de découverte et votre âme d'enfant !!

Masque dès 6 ans et passe sanitaire demandé +12ans

Plus d'info :

Tél : 07 86 62 36 18

Mail : [ludomobilemjcvienna@gmail.com](mailto:ludomobilemjcvienna@gmail.com)

[www.ludothequemjcvienna.fr](http://www.ludothequemjcvienna.fr)



En partenariat avec :

Vienne  
Condrieu  
Agglomération



# LES HAIES

**DIMANCHE 06 MARS 2022**

**À MIDI**

**Salle des fêtes**



**CHOUCROUTE  
À EMPORTER**



**Au profit de l'Association  
LES HAIES EN FLEURS**



**Choucroute garnie  
+ Fromage  
+ Bière**



**14 € tout compris**

**INSCRIPTION** avant le 28 février 2022 auprès de :

\* Mme CHIRAT Isabelle ☎ 04.74.87.83.97.  
1676 route de la Croix Régis LES HAIES

\* Mme RIVORY Thérèse ☎ 06.18.34.47.68.  
38 Impasse la croix LES HAIES

\* Mr CREMILIEUX Raymond ☎ 06.22.56.15.84.  
1171 route de la Croix Régis LES HAIES

Par votre présence, vous participez au  
fleurissement du village. Merci.



## **MOULES-FRITES le Dimanche 6 Mars 2022**

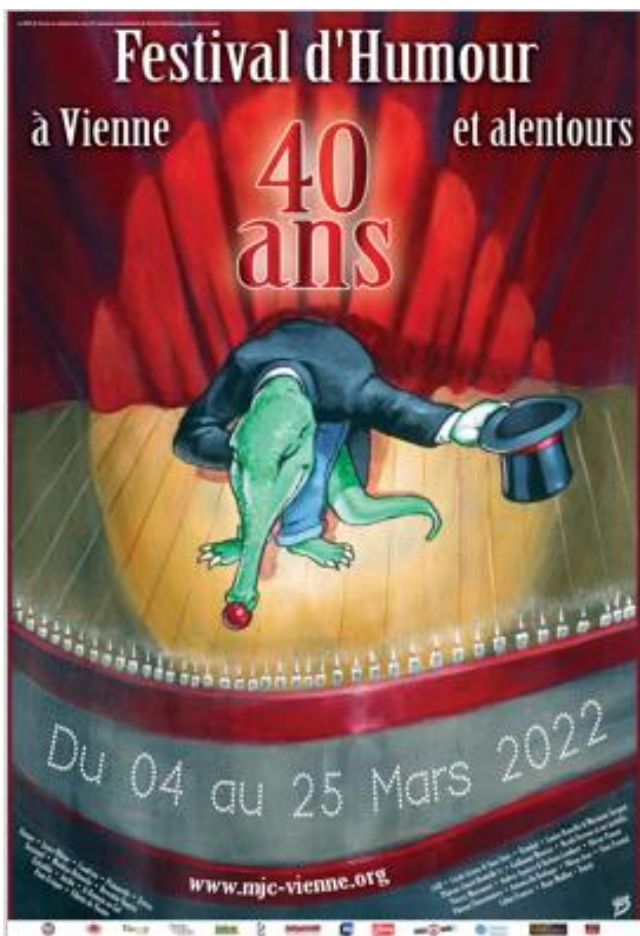


La traditionnelle matinée **Moules-Frites** organisée par la  
section Foot de l'ASQV aura lieu **le dimanche 6 Mars** de  
**11h30 à 13h30** à la salle Pierre BRET au Fautre.

**PASS VACCINAL OBLIGATOIRE**

D'avance merci de votre compréhension.





40<sup>ème</sup> Festival d'Humour à Vienne et alentours



**Jeudi 10 Mars 2022**  
**Trêves - 20h30 / 17€**

**Espace Culturel Le Fautre à Trêves (69)**  
**avec les communes de Longes et Les Haies**  
**(ouverture des portes à 20h10)**

**VENTES DES PLACES**  
à la mairie des Haies  
Lundi et mercredi  
de 13h30 à 17h.  
Mardi de 8h30 à 12h.  
Vendredi de 16h30 à 19h.

*Avec leur gouaille et leur truculence légendaires, Louise et Marianne nous entraînent dans une quête médiévale et déjantée.*

*En effet, l'heure est grave ! La reine Jeanne qui règne sur la Provence est sans héritier ! Sa tante Isabeau d'Anjou vient la visiter afin de lui fourguer leur cousin Louis de France et ainsi réunir la Provence au domaine royal.*

*Y parviendra-t-elle ? Une joute titanesque dont les spectateurs sortiront tout esbaudis.*

**PASS et masque obligatoire.**

L'organisation respectera les règles sanitaires en vigueur au moment du festival.

Pour consulter le programme complet du festival :

<http://mjc-vienne.org/section-16-festival-d-humour?fbclid=IwAR2izWjTkCizlFOFu6JB5ZWeHihK5XI9BmcW9FDroMrtxymXipHJr6qnesq>

## Fermeture définitive du centre des Finances publiques de Condrieu

**VOS SERVICES DE PROXIMITÉ A COMPTER DU 1<sup>er</sup> JANVIER 2022**

### Pour les demandes les plus courantes

Réception téléphonique et prise de rendez-vous



06 29 92 12 34

Du lundi au vendredi de 8h30 à 16h

### Pour les démarches concernant

#### Vos impôts



**0 809 401 401** Service gratuit  
+ prix appel

Du lundi au vendredi de 8h30 à 19h



**Par messagerie** dans votre espace  
particulier sur [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr)



**Sur [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr)** pour tous  
vos services en ligne et  
**prendre rendez-vous**



**Service de Gestion Comptable de  
Vienne**

04 74 85 79 99



[sgc.vienne@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:sgc.vienne@dgfip.finances.gouv.fr)



**Sur [payfip.gouv.fr](https://payfip.gouv.fr) pour payer**  
**(ou le site indiqué sur la facture)**

### Paiement chez un buraliste agréé

(factures locales, impôts ou amendes dotés d'un QR Code)



Pour trouver votre  
buraliste, flashez le  
QR CODE ci-contre :



# La recette au fil des saisons....

## A LA CHANDELEUR... FAITES SAUTER LES CREPES !

Mais avant tout, c'est quoi la Chandeleur ?

- Une fête païenne des "Chandelles " pour célébrer le retour du printemps et de la Lumière, représentée par la crêpe ronde et dorée comme le disque solaire, la fin des ténèbres hivernales et le début des semailles.
- Puis une fête religieuse qui correspond à la présentation de l'enfant Jésus au Temple 40 jours après sa naissance (Noël).

### Ingrédients pour 4 personnes :

- 1/2 litre de lait
- 250g de farine
- 1 pincée de sel
- 4 œufs
- 2 cuillères à soupe d'huile



### Préparation :

- Mettre la farine dans un saladier, faire un puits et casser les œufs entiers.
- Ajouter l'huile, le sel et un peu de lait, travailler la pâte avec une cuillère en bois.
- Mouiller progressivement avec le lait tiède, jusqu'à ce que la pâte devienne homogène.
- Selon vos préférences, vous pouvez y ajouter de la fleur d'oranger, de la vanille, du Rhum, etc
- Laisser reposer la pâte en recouvrant le saladier d'un torchon.
- Huiler une poêle ou une crêpière, verser une louche de pâte lorsque la poêle est bien chaude. Laisser cuire, jusqu'à ce qu'à pouvoir faire sauter la crêpe ou la retourner avec une spatule.
- Dégustez...

**Vous aussi faites-nous partager vos recettes de saison en les transmettant à la mairie : [mairie@leshaies.fr](mailto:mairie@leshaies.fr)**